L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] quotidien, une année d'avance........ $12
[illegible] de la Campagne, deux fois par semaine, [illegible] année d'avance........ $5

[illegible] ne pourra cesser sa souscription, sans donner [illegible] par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour [illegible] pour la première insertion, et cinquante [illegible] pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible].

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires [illegible].

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya—Le bateau à vapeur [illegible] capitaine ST. MARY, capitaine R. Muggah [illegible] pour les lieux susdits le mercredi [illegible] à 10 heures du matin. Il prendra du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle Ibérie, [illegible] Prevost, Franklin, Centreville, Pattersonville [illegible] sur le Teche, la baie Berwick [illegible]. Pour plus amples informations [illegible].
JOHN HALL, No. 1, Front Levee.

PAQUEBOT RÉGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, [illegible] la Nouvelle Orleans, St. Martinville, et les ports [illegible] intermédiaires.
Le NATHAN HALL est presque neuf, très fort [illegible] et est bien convenable pour la navigation [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levée.
THOMAS WARREN, 57 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALISE—Le steamer FAMILY [illegible] partira pour la Balise les [illegible] à 10 heures A. M. [illegible]
JACQUES LAROSE, 8 Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAU A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Fort Adams, Tunica, Fort Adams et les ports intermédiaires.*
[illegible] le départ sont [illegible].

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle Orleans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, [illegible] ports intermédiaires. A son retour [illegible] tous les samedis et vendredis à 11 [illegible].

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Reed, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis [illegible] pour Fort Adams et les ports intermédiaires [illegible] Bayou Sarah [illegible].
[illegible] S'adresser à bord, ou à
Wm. H. AVERY, 82 Gravier.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible].
[illegible] POINTE A LA HACHE. Partant de la Nle [illegible].
[illegible] S'adresser au capitaine, à bord, ou à
ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA. Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les points intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans [illegible] à 10 heures du matin, et du Bayou Sara [illegible].
[illegible] passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAVE, 19, Toulouse.

NAVIRE A VAPEUR ALABAMA.
POUR GALVESTON.—Devant partir [illegible] janvier, à 10 heures [illegible]. Ce superbe paquebot [illegible] du port de 700 tonneaux [illegible].
MERLE, BEVILLE & Co., 79, Tchoupitoulas.

POUR PROVIDENCE, R. I.—La barque [illegible] Williams, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR NEW-YORK—Dans peu de jours, [illegible] WABASH, capitaine W. Bath, ayant [illegible].
J. W. STANTON & Co., Entrepôts Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire JOHN MINTURN, capitaine D. Stark, partira sous peu. [illegible] S'adresser à bord [illegible].
J. W. STANTON & Co., Entrepôts Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et New York. Le navire paquebot Oswego, capt. Johnston [illegible].
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BOSTON.—Le trois-mâts OTTOMAN, [illegible] partira immédiatement. Pour [illegible].
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—La barque RUSSIA, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou [illegible].
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Ligne régulière de Boston et de la Nouvelle Orléans—La barque paquebot WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour [illegible].
HARROD DARING & Co., 49 Commune.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson—Le [illegible] STRABO, capitaine Shoof, partira [illegible].
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson—Le [illegible] ESSEX, capt. Welch [illegible] MACLEAN. Pour fret ou passage, ayant [illegible] s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON, 62 rue du Camp.

POUR BOSTON.—Le navire T. W. SEARS [illegible] plus grande partie de [illegible]. Pour fret ou [illegible].
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement [illegible]. Pour fret ou passage, s'a[dresser à]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe, LE VAILLANT, capitaine [illegible] partira vers le 25 de ce mois. S'adresser pour [illegible].
JORDY & BRASIER, 14 rue Conti, ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise de première classe MESSENGER, capt. Wilson, [illegible].
BURKE & BARBER.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous [illegible] S'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS ET COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans. 10 nov.

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, Encoignure des rues St Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir.

A. & M. BARBARIN, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 58, rue de Chartres, tiennent un assortiment [illegible] de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillement [illegible] à Paris, ainsi qu'un assortiment d'A[illegible] Militaire. 13 nov.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis au Havre et à [illegible].
BURKE & BARBER, 10 Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile.
FOSDICK & BRO., 55 Camp.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales [illegible] sur des consignations de sucre, mélasses, [illegible] à A. et R. Buchanan, à Louisville, ou à [illegible] & R. Buchanan, à St. Louis.
GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas.

A LOUER—Deux bureaux, très proprement [illegible] au premier étage de la maison rue du Camp, No. 62, avec la mansarde. S'adresser sur [illegible]. 3 jan.

A. RINCK,
PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue [illegible] entre les rues de la Douane et du Canal, No. 20.
7 janvier—3m

ALFRED BOISSEAU,
PEINTRE EN PORTRAIT,
PRÉVIENT respectueusement ses amis et le public en général, que son atelier est ouvert tous les jours de [illegible] heures à trois heures, rue Royale, No. 104, entre Conti et St. Louis. 22 déc—8

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau au No. 27, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et de la Douane. Il escompte des billets à ordre et traites; prête sur hypothèque, et a en mains des billets de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée.
4 déc—3m

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 7 JANVIER 1846.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.
PREMIER DISTRICT,
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.
SECOND DISTRICT,
J. B. WALTON, HENRY LATHROP.
TROISIEME DISTRICT,
T. G. HUNT, W. H. AVERY.
M. HURLEY.
QUATRIEME DISTRICT,
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.
CINQUIEME DISTRICT,
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.
SIXIEME DISTRICT,
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.
SEPTIEME DISTRICT,
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.
HUITIEME DISTRICT,
OCTAVE LEBLANC.
NEUVIEME DISTRICT,
Wm. C. C. CLAIBORNE.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de **UNE PIASTRE** pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

COMITÉ CENTRAL WHIG.
Une réunion de ce comité aura lieu ce soir à 6 heures et demie, au local ordinaire.
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1846.

Nous voyons par l'avis inséré dans nos colonnes que le juge Mauriau a suivi l'opinion de l'avocat-général, en décidant qu'on voterait comme par le passé dans chaque district municipal. Mais cet avis est muet relativement à une grave difficulté qui va se présenter.

Le cinquième district municipal de la première municipalité, par exemple, est divisé en trois sections appartenant à des districts représentatifs différents. Les rues du Canal, St. Louis, St. Philippe et de l'Esplanade forment les limites de ces sections.

Or, tous les citoyens du cinquième votant au même poll, comment saura-t-on qu'un habitant du quatrième district représentatif, par exemple, ne vote pas pour les candidats du cinquième ou du sixième? On n'a aucun moyen de le savoir, puisque les inspecteurs n'ont pas le droit de voir le ticket.

Il n'y a peut-être que deux moyens d'empêcher la fraude. Le premier, serait d'avoir autant de boîtes qu'il y a de sections de districts représentatifs;—le second qui a été recommandé par l'avocat-général comme plus légal, serait de charger les juges d'élection d'inscrire au dos des tickets le numéro du district représentant pour lequel chaque personne est appelée à voter.

TÉLÉGRAPHE MAGNÉTIQUE.—Le télégraphe électrique, qui est destiné à exercer une si grande influence sur les relations sociales et commerciales, s'organise avec activité dans le Nord. On sait que, depuis plusieurs mois déjà, une ligne fonctionne avec succès entre Washington et Baltimore; elle fait des recettes qui sont environ le tiers du produit que donne le service des postes entre les deux villes. De Baltimore à Philadelphie une autre ligne s'organise rapidement et sera achevée sous peu; celle entre Philadelphie et New-York, qui a deux fils conducteurs, va être mise bientôt en activité. De New-York à Coney Island, les poteaux et les fils sont placés; mais le tube conducteur dans la rivière de l'Est qui a été brisé dernièrement, n'a point encore été replacé. D'Albany à Buffalo, la ligne entière sera prête à fonctionner pour le 1er. fevrier; et les recettes de la section déjà en activité, entre Lockport et Buffalo, promettent de beaux bénéfices aux actionnaires. La route de New-York à Boston est déjà en voie d'exécution. Cette route offre un assez vaste développement; en partant de New-York, elle longera le détroit de l'île Longue, et passera par Harlem, Norwalk et Bridgeport pour arriver à New-Haven dans le Connecticut; de là, elle suivra le chemin de fer qui passe par Hartford, Springfield et Worcester pour venir aboutir à Boston. La section entre Springfield et Worcester est presque achevée; celle de New-York à New-Haven est la moins avancée, mais on y travaille avec activité. Cette ligne importante se reliera à celle d'Albany et de Buffalo, par une ligne secondaire qui ira de Springfield à la première de ces deux villes. De Boston deux petites lignes vont rayonner sur Lowell et le long de la baie de Massachusetts. Au printems on commencera les travaux de la ligne entre Boston, Portsmouth et Portland.

Le journal auquel nous empruntons ces renseignements, assure que l'on s'occupe activement de prendre des mesures pour organiser le plus promptement possible une ligne entre Washington et la Nouvelle Orléans; nous désirons sincèrement que les efforts que l'on fait soient couronnés de succès; mais ne serait-il point convenable, pour faciliter un résultat fort désirable, que notre ville témoignât un peu plus d'intérêt qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent pour une entreprise qui doit agir si puissamment sur son commerce! L'activité de nos concitoyens ne doit pas se borner entièrement à leurs propres affaires, et la Nouvelle-Orléans devrait mettre un peu plus d'amour propre à ne pas se laisser devancer par ses rivales du Nord, quelquefois même par des villes d'un ordre fort inférieur.

UNE SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE s'organise en ce moment à Philadelphie; elle aura pour mission de recueillir et de publier tous les renseignements statistiques relatifs à la Pennsylvanie. Un pareil exemple devrait être suivi partout; car la connaissance exacte des ressources d'un Etat est le meilleur guide pour en hâter presque à coup sûr le développement.

HENRY CLAY, SA VIE ET SON EPOQUE, par Calvin Colton. Cet ouvrage que nous avons annoncé déjà, vient de paraître à New York. Les documents qu'il renferme, aussi bien que le mérite du style, doivent lui valoir un grand succès. Le *Courier and Enquirer* consacre un premier article dans lequel il s'arrête principalement sur la "grande conspiration" dirigée contre M. Clay à l'époque de l'élection de M. John Quincy Adams à la Présidence. Voici la partie importante de cet article:

TRADUIT DU COURIER AND ENQUIRER, DE N. YORK.
Dans les limites d'une notice comme celle que nous donnons, nous ne pouvons guères qu'indiquer le caractère général de la marche qu'on a suivie. L'examen de ce seul point remplit 150 pages du livre, et renferme, nous le croyons, toutes les lettres, notes et documents authentiques de tout genre qui ont été publiés sur toute cette affaire, et qui en font suivre le développement depuis l'origine jusqu'à la conclusion. Ces documents sont analysés par l'éditeur qui en fait ressortir d'une façon très vive et très saisissante le véritable caractère et qui établit avec beaucoup de netteté la nature des faits auxquels ils se rattachent.

Cette exposition renferme un ou deux points qui sont dignes d'être notés. Le général Jackson, en 1837, publia une lettre dans laquelle il exprima encore une fois sa conviction que l'accusation dirigée contre M. Clay, d'avoir *fait un marché* (bargained) avec M. Adams pour la secrétairerie d'Etat, était vraie; et parmi les preuves se trouve avancé ce fait, que, lorsque l'accusation fut portée pour la première fois, M. McDuffie soumit à la Chambre des Représentans la résolution suivante: "Que le comité soit chargé de s'enquérir si les amis de M. Clay ont laissé entendre qu'ils combattraient pour ceux qui paieraient le mieux &c." La présentation de cette résolution est citée par le général Jackson comme "une accusation directe portée par un accusateur responsable"; et il déclare que les amis de M. Clay votèrent contre elle, antérant de la qu'ils avaient la conviction de sa culpabilité. L'auteur prouve que la citation de cette résolution est loin d'être *exacte*; qu'elle frise de bien près la *falsification* (forgery) puisqu'elle attribue formellement les accusations à M. McDuffie, lui-même, tandis que par le fait celui-ci ne faisait que les emprunter à la lettre de Kremer, et qu'en outre il déclarait que son but, en présentant la résolution, était de découvrir les accusations dans leurs limites primitives. Toute cette question est posée avec une clarté parfaite, et la conclusion en est irrésistible.

Non content d'avoir fait justice de l'accusation portée contre M. Clay et d'avoir montré qu'elle n'avait pour causes que les mobiles les plus corrompus et les desseins politiques les plus vils, M. Colton présente des faits qui semblent prouver d'une façon concluante que des *ouvertures*, précisément du genre de celles qu'on l'accuse d'avoir reçues et acceptées de M. Adams, *auraient été faites à M. Clay par les amis du général Jackson.* Dans une lettre qui a été publiée, l'hon. M. Sloane, de l'Ohio, déclare que le général Houston, alors l'un des principaux appuis de l'administration du général Jackson, lui dit, sachant bien qu'il était, ainsi que ses collègues de l'Ohio, partisans de M. Clay: "Eh! bien, j'espère que vous autres de l'Ohio, vous nous aiderez à élire le général Jackson, et *alors votre homme* (il désignait ainsi M. Clay) *pourra obtenir tout ce qu'il voudra.*" Cela est certainement bien plus explicite et bien plus concluant que tout ce qui a pu être allégué de l'autre côté.

Ce n'est pas tout cependant, et l'auteur ajoute encore d'autres faits: "En janvier 1825, peu de tems avant l'élection, l'hon. James Buchanan, partisan zélé et influent du Général Jackson, vint trouver M. Clay et en présence de l'hon. R. P. Letcher l'incident suivant eut lieu: "Peu d'instants après que M. Buchanan fut entré dans l'appartement, il aborda l'élection Présidentielle, et parla de la certitude de l'élection de son candidat favori, ajoutant qu' "il formerait le plus beau cabinet que le pays aurait jamais eu." "Comment pourrions-nous, fit observer M. Letcher, en avoir un plus distingué que celui de Jefferson, qui comprenait à la fois Madison et Gallatin? Où trouver des hommes aussi éminents? M. Buchanan répliqua aussitôt: *qu'il n'y aurait pas à sortir de l'appartement pour trouver un Secrétaire d'Etat*, et il regardait en même tems M. Clay. Celui-ci fit observer plaisamment qu' "il pensait qu'il n'y avait là personne du bois dont on fait les membres d'un cabinet, à moins que ce ne fût M. Buchanan lui-même."

Mais la remarque de M. Buchanan pouvait, dira-t-on, n'être qu'une plaisanterie; et s'il en est ainsi, on ne doit pas y attacher une grande importance politique. Par malheur cette explication est rendue absolument impossible par la conduite ultérieure de M. Buchanan lui-même: M. Clay, au moment où il était si vivement accusé de marché, d'intrigue et de corruption, sous l'administration de M. Adams, annonça à M. Buchanan son intention de faire connaître la circonstance précitée; mais les vives sollicitations de M. Buchanan l'empêchèrent de le faire. L'auteur sait que plusieurs fois dans les dernières années, M. Clay a fait entendre à M. Buchanan qu'il se verrait forcé de publier le fait et qu'il fut toujours dissuadé par M. Buchanan." N'est-ce point là un aveu implicite de la part de cet homme politique qu'il était venu trouver M. Clay pour *entrer en marché* avec lui afin d'obtenir son appui pour le général Jackson; et qu'en retour de cet appui, M. Buchanan offrait positivement le poste de secrétaire d'Etat. Certes cela peut être regardé comme une révélation politique fort importante, et doit faire considérer sous son véritable jour la croisade qui fut entreprise contre M. Clay et qui a été jusqu'à ce jour si ardemment poursuivie.

Nous sommes autorisés à annoncer que les difficultés qui ont eu lieu entre Mr. le Dr. NATILI et M. FRED. LANFRANCO ont été terminées honorablement à la satisfaction des deux parties.

Chronique Locale.

COUR DU RECORDER GENOIS.—Jean Lacrique, accusé d'avoir volé des poupées et des miroirs, a été envoyé devant la Cour Criminelle.

Victor Chauvin, accusé d'avoir blessé Pierre, il y a environ un mois, a été examiné et envoyé devant la Cour Criminelle. Admis à donner caution pour $2,000.

Des officiers de justice, porteurs de la réquisition du gouverneur du Massachusetts pour l'extradition de Tyrrell, sont arrivés hier. On se rappelle que Tyrrell fut arrêté dernièrement sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Bickworth.

Le grand jury a trouvé lieu à suivre contre Joaquin Antonio, accusé de meurtre dans la paroisse de Plaquemines, et contre Rice Garland pour faux.

Mais il n'a pas trouvé lieu à suivre contre Joseph Loupre, pour homicide, sur la personne d'un de ses esclaves.

CRUAUTÉ.—On lit dans le Louisville Journal: "Il y a environ dix ans un lunatique de Monticello dans cet Etat fut envoyé à l'Hôpital des fous à Lexington. Peu après son arrivée ce fou devint si raisonnable qu'on crut devoir le renvoyer à sa famille. De retour chez lui il redevint violent, et la famille pour se débarrasser de lui, bâtit près de la maison une sorte de block-haus, le mit dedans, ferma l'entrée et le laissa qu'un trou pour lui passer sa nourriture. De sorte que depuis six ans ce malheureux vit dans la plus affreuse malpropreté, exposé alternativement aux tourmens du froid et de la chaleur!"

SINGULIER ON-DIT.—Nous trouvons dans la *Gazette* de Pensacola, du 3, une nouvelle qui est en contradiction manifeste avec celles qui nous sont venues ici et qu'il nous paraît impossible d'admettre. Voici l'extrait de la *Gazette*:

"NOUVELLES DU MEXIQUE.—La corvette des Etats-Unis *St. Mary*, est arrivée hier en rade, venant du Mexique, et apporte, à ce qu'on nous dit, la nouvelle que notre ministre plénipotentiaire, M. Slidell, avait été prévenu à son arrivée au Mexique, qu'il ne pouvait pas être reçu en cette qualité. Il n'est pas revenu cependant: nous ne voulons pas même garantir l'exactitude de cette nouvelle; mais nous sommes portés à y croire à cause de nos différends avec l'Angleterre, différends dont le Mexique n'hésitera pas à prendre avantage."

CONGRÈS.

27 décembre: SENAT.—M. Sevier occupe le fauteuil en l'absence du président.

M. Ashley, du Missouri, présente un bill accordant des droits de préemption aux personnes qui s'établissent sur les terres publiques.

M. Levy, par égard pour l'opinion de ses amis, demande la permission de retirer sa proposition relative aux négociations à entamer pour la cession de Cuba. La permission est accordée et la résolution retirée.

Les résolutions de M. Atchison à l'effet de s'enquérir s'il ne serait pas convenable d'établir un gouvernement territorial dans l'Orégon, d'organiser la milice, de construire des postes militaires, etc. etc., sont lues pour la seconde fois et mises en délibération.

M. Calhoun dit que ces résolutions lui paraissent contenir des matières trop graves pour agir là-dessus avec précipitation. Il désire que la discussion en soit renvoyée après les fêtes, et qu'alors la discussion porte en même temps sur ces résolutions et sur celle de M. Allen, proposant de donner la notice que l'occupation commune cesserait au bout d'un an. Ces matières sont d'une grande importance et doivent fixer toute l'attention du Sénat.

Après une légère discussion toutes les résolutions ayant trait à la question de l'Orégon, sont envoyées au même comité.

Le Sénat se forme alors en séance secrète pour vaquer aux affaires de l'exécutif et s'ajourne peu après.

CHAMBRE.—La plus grande partie de la séance est absorbée par une discussion relative à l'administration du bureau des affranchissemens.

Le Sénat envoie le bill étendant la juridiction des Etats-Unis sur le Texas.

M. Rathbun propose de renvoyer le bill au comité judiciaire.

Cette proposition donne lieu à une longue discussion portant plus sur la forme que sur le fonds; elle est enfin rejetée, et le bill est adopté.

La *Gazette* de Pensacole discute longuement la question de citoyenneté de M. Levy. Elle soutient que M. Levy, le sénateur élu de la Floride, n'est point citoyen des Etats-Unis, vu qu'il est né sujet du Danemark, qu'il n'a jamais été naturalisé et qu'il n'était point résidant de la Floride à l'époque de la cession.

NEW-YORK.—Le budget municipal de la ville de New-York pour l'année 1846 s'élève à un chiffre assez respectable: il est de $2,262,732. Cela constitue, on l'avouera, une charge assez lourde pour la population, bien que cette population soit de plus de 360 mille âmes.

ILLINOIS.—La population de cet Etat s'accroit avec une rapidité prodigieuse; l'augmentation depuis 1840 est évaluée à 200,000 individus; ce qui porte à près de 700,000 âmes le chiffre total. Chicago, sur le lac Michigan, date à peine de quelques années et compte déjà 12,088 habitans.

MICHIGAN.—Le recensement fait dernièrement dans le Michigan constate une population de 304,285
Cette population n'était, en 1840, que de 212,367

Augmentation en cinq ans, ... 91,918

Virgil Knapp, est mis en jugement à New-York, comme accusé d'avoir assassiné Sarah Decker. Mais on trouve dans cette affaire comme dans celle de Polly Bodine, une extrême difficulté à trouver un jury composé de douze personnes qui n'aient pas une opinion faite sur le crime commis.

On parle beaucoup au Nord d'une nouvelle machine de guerre, au moyen de laquelle, sans poudre, sans vapeur, sans substance chimique quelconque, et par la force d'un simple mécanisme, on peut tirer trente coups à la minute pendant des heures entières. On assure que l'expérience qu'on en a faite ne laisse rien à désirer. L'inventeur, M. McCarty, demande $500,000. Si les effets de cette machine ne sont pas exagérés, le gouvernement devrait certainement en faire l'acquisition, n'importe à quel prix.

On a construit à Pittsburg, pendant l'année 1845, 42 bateaux à vapeur portant 5,499 tonneaux.

HAITI.—On lit dans le New York *Herald* du 28: "Par la barque *Hela*, capitaine Hoyt, arrivée hier, venant de Port au Prince, d'où elle était partie le 7, nous recevons des nouvelles qui ne manquent pas d'intérêt.

Les difficultés qui existaient entre les Dominicains et les Haytiens étaient loin de s'applanir. Un agent commercial on veut dire sans doute un agent consulaire) français, résidant au Cap Haytien, avait reçu l'ordre de s'en aller sous le prétexte qu'il servait d'espion aux Dominicains. Comme il ne partait pas assez vite au gré de ces Messieurs, ils se mirent à ses trousses et le pourchassèrent jusqu'à la baie. Force lui fut de gagner à la nage un batiment de guerre Haytien, où il fut fouetté.

Cet acte a fait sensation et peut occasionner le blocus des ports Haytiens par les Français. Un steamer était parti pour aller porter cette nouvelle à l'amiral français qui se trouvait dans ces parages; mais le 6, on n'avait encore rien vu. Le steamer n'était pas de retour.

Cette affaire ne présentera-t-elle pas une excellente occasion aux Français pour recouvrer leur ancienne colonie?"

BUENOS-AYRES.—Par le brick Falconer, arrivé le 25 décembre à Boston, on a reçu des nouvelles de Buenos Ayres jusqu'au 23 octobre.

Le *British Packet* dit que les forces combinées de la France et de l'Angleterre avaient fait la tentative de s'emparer de Paysandu, mais avaient échoué—On n'avait pas de détails, mais on donnait la nouvelle comme positive.

Le délai accordé aux batimens marchands pour sortir de Buenos Ayres a été prorogé jusqu'au 31 octobre.

Le batiment anglais Resistance, ayant 557 soldats à bord et destiné pour le cap de Bonne Espérance avait touché à Rio et avait été envoyé à Buenos Ayres à la suggestion du consul anglais. Ces troupes avaient été débarquées à Montevideo où elles ont occasionné des rixes qui ont coûté la vie à plusieurs personnes.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Barque Phenix, Boush, Norfolk et Richmond. F P Beck
Goel Iowa, Stables, New York. F P Beck

ARRIVÉS.
Navire Mountaineer, Bogart, de Liverpool.
Navire Edinburgh, Lawson, de Liverpool.
Barque Alnora, Kenzer, de Hambourg.
Brick Lydia, Parnham, de Wilmington.
Brick Baltic, Switzer, de St Thomas.
Brick Wolcott, Gardner, de la baie Vermillion.
Brick Adela, Watson, de Charleston.
Brick San Fernando, Crowell, de Trinidad.
Brick Dardanus, Sciaccaluga, de Nice.
Goel St Paul, Talbot, d'Aransas.
Goel Victoria, Brown, d'Aransas.
Goel à vapeur Jas Cage, Lawless, du Grand Caillou.
Steamers Clinton, Baird, de Bayu Sara.
Sea Bird, English, de l'embouchure de l'Ohio.
Gov Jones, Brooks, de Nashville.
Maseppa, Jhanson, de Memphis.
Panse, Northup, de la Balise.
Helen, Jourdan, de la Balise.
[illegible]
Côte [illegible], d'Alexandrie.
[illegible], de la côte.
[illegible], de Vicksburg.
[illegible], de Memphis.

EN RADE—[illegible]
Navire Republic, [illegible].
Brick Confidence, de [illegible].
Goel New-York, de Portland, Me.
Goel Octavia, d'Aransas.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.
(Voir les Nos. du 20 Septembre au 6 Janvier.)

LE PARTAGE.—(Suite.)

Ce personnage diabolique que toute imagination aventureuse eût créé avec plus ou moins de bonheur, si Lesage n'en avait acquis la priorité dans un chef-d'œuvre, Asmodée, qui enlevait la croûte des maisons pour en voir l'intérieur, eût joui d'un singulier spectacle s'il eût enlevé, au moment où Debray faisait ses chiffres, la croûte du petit hôtel de la rue Saint-Germain-des-Prés.

Au-dessus de cette chambre où Debray venait de partager avec Mme Danglars deux millions et demi, il y avait une autre chambre peuplée aussi d'habitans de notre connaissance, lesquels ont joué un rôle assez important dans les événemens que nous venons de raconter pour que nous les retrouvions avec quelque intérêt.

Il y avait dans cette chambre Mercédès et Albert.

Mercédès était bien changée depuis quelques jours, non pas que, même au temps de sa plus grande fortune, elle eût jamais étalé le faste orgueilleux qui tranche visiblement avec toutes les conditions, et fait qu'on ne reconnait plus la femme aussitôt qu'elle vous apparait sous des habits plus simples; non pas davantage qu'elle fût tombée à cet état de dépression où l'on est contraint de revêtir la livrée de la misère; non, Mercédès était changée parce que son œil ne brillait plus, parce que sa bouche ne souriait plus, parce qu'enfin un perpétuel embarras arrêtait sur ses lèvres le mot rapide que lançait autrefois un esprit toujours préparé.

Ce n'était pas la pauvreté qui avait flétri l'esprit de Mercédès; ce n'était pas le manque de courage qui lui rendait pesante sa pauvreté. Mercédès, descendue du milieu dans lequel elle vivait, perdue dans la nouvelle sphère qu'elle s'était choisie, comme ces personnes qui sortent d'un salon splendidement éclairé pour passer subitement dans les ténèbres; Mercédès semblait une reine descendue de son palais dans une chaumière, et qui, réduite au strict nécessaire, ne se reconnaît ni à la vaisselle d'argile qu'elle est obligée d'apporter elle-même sur sa table, ni au grabat qui a succédé à son lit.

En effet la belle Catalane ou la noble comtesse n'avait plus ni son regard fier ni son charmant sourire, parce qu'en arrêtant ses yeux sur ce qui l'entourait, elle ne voyait que d'affligeans objets: c'était une chambre tapissée d'un de ces papiers gris sur gris que les propriétaires économes choisissent de préférence comme étant les moins salissans; c'était un carreau sans tapis, c'étaient des meubles qui appelaient l'attention et forçaient la vue de s'arrêter sur la pauvreté d'un faux luxe, toutes choses enfin qui rompaient par leurs tons criards l'harmonie si nécessaire à des yeux habitués à un ensemble élégant.

Mme de Morcerf vivait là depuis qu'elle avait quitté son hôtel; la tête lui tournait devant ce silence éternel comme elle tourne au voyageur arrivé sur le bord d'un abîme: s'apercevant qu'à toute minute Albert la regardait à la dérobée pour juger de l'état de son cœur, elle s'était astreinte à un monotone sourire des lèvres qui, en l'absence de ce feu si doux du sourire des yeux, fait l'effet d'une simple réverbération de lumière, c'est-à-dire d'une clarté sans chaleur.

De son côté, Albert était préoccupé, mal à l'aise, gêné par un reste de luxe qui l'empêchait d'être de sa condition actuelle; il voulait sortir sans gants, et trouvait ses mains trop blanches, il voulait courir la ville à pied, et trouvait ses bottes trop bien vernies.

Cependant ces deux créatures si nobles et si intelligentes, réunies indissolublement par le lien de l'amour maternel et filial, avaient réussi à se comprendre sans parler de rien et à économiser toutes les préparations que l'on se doit entre amis pour établir cette vérité matérielle d'où dépend la vie.

Albert enfin avait pu dire à sa mère sans la faire pâlir:

—Ma mère, nous n'avons plus d'argent.

Jamais Mercédès n'avait véritablement connu la misère; elle avait souvent, dans sa jeunesse, parlé elle-même de pauvreté; mais ce n'est point la même chose: besoin et nécessité sont deux synonymes entre lesquels il y a tout un monde d'intervalle.

Aux Catalans, Mercédès avait besoin de mille choses, mais elle ne manquait jamais de certaines autres. Tant que les filets étaient bons, on prenait du poisson; tant qu'on vendait le poisson, on avait du fil pour entretenir les filets.

Et puis, isolée d'amitié, n'ayant qu'un amour qui n'était pour rien dans les détails matériels de la situation, on pensait à soi, chacun à soi, rien qu'à soi. Mercédès, du peu qu'elle avait, faisait sa part aussi généreusement que possible: aujourd'hui elle avait deux parts à faire, et cela avec rien.

L'hiver approchait. Mercédès, dans cette chambre nue et déjà froide, n'avait pas de feu, elle dont un calorifère aux mille branches chauffait autrefois la maison depuis les antichambres jusqu'au boudoir; elle n'avait pas une pauvre petite fleur, elle dont l'appartement était une serre chaude peuplée à prix d'or!

Mais elle avait son fils....

L'exaltation d'un devoir peut-être exagéré les avait soutenus jusque-là dans les sphères supérieures. L'exaltation est presque l'enthousiasme, et l'enthousiasme rend insensible aux choses de la terre.

Mais l'enthousiasme s'était calmé, et il avait fallu redescendre peu à peu du pays des rêves au monde des réalités.

Il fallait enfin causer du positif, après avoir épuisé tout l'idéal.

—Ma mère, disait Albert au moment même où Mme Danglars descendait l'escalier, comptons un peu toutes nos richesses, s'il vous plait, j'ai besoin d'un total pour échafauder mes plans.

—Total: rien, dit Mercédès avec un douloureux sourire.

—Si fait, ma mère; total: trois mille francs d'abord; et j'ai la prétention, avec ces trois mille francs, de mener à nous deux une adorable vie.

—Enfant! soupira Mercédès.

—Hélas! ma bonne mère, dit le jeune homme, je vous ai malheureusement dépensé assez d'argent pour en connaître le prix. C'est énorme, voyez-vous, trois mille francs, et j'ai bâti sur cette somme un avenir miraculeux d'éternelle sécurité.

—Vous dites cela, mon ami, continua la pauvre mère; mais d'abord acceptons-nous ces trois mille francs? dit Mercédès en rougissant.

—Mais c'est convenu, ce me semble, dit Albert d'un ton ferme, nous les acceptons d'autant plus que nous ne les avons pas, car ils sont, comme vous le savez, enterrés dans le jardin de cette petite maison des allées de Meillan, à Marseille.

—Avec deux cents francs, dit Albert, nous irons tous deux à Marseille.

—Avec deux cents francs! dit Mercédès, y songez-vous, Albert?

—Oh! quant à ce point, je me suis renseigné aux diligences et aux bateaux à vapeur, et mes calculs sont faits. Vous retenez vos places pour Châlons, dans le coupé; vous voyez, ma mère, que je vous traite en reine; trente-cinq francs.

Albert prit une plume, et écrivit: coupé, trente-cinq francs, ci......... 35 fr.
De Châlons à Lyon, vous allez par le bateau à vapeur, six francs, ci......... 6
De Lyon à Avignon, le bateau à vapeur encore, seize francs, ci......... 16
D'Avignon à Marseille, sept francs, ci......... 7
Dépenses de route, cinquante francs, ci......... 50

Total......... 114 fr.

Mettons cent vingt, ajouta Albert en souriant, vous voyez que je suis généreux, n'est-ce pas, ma mère?

—Mais toi, mon pauvre enfant?

—Moi! n'avez-vous pas vu que je me réserve quatre-vingts francs? Un jeune homme, ma mère, n'a pas besoin de toutes ses aises; d'ailleurs je sais ce que c'est que de voyager.

—Avec ta chaise de poste et ton valet de chambre?

—De toute façon, ma mère.

—Eh bien, soit, dit Mercédès, mais ces deux cents francs?

—Ces deux cents francs, les voici, et puis deux cents autres encore. Tenez, j'ai vendu ma montre cent francs, et les breloques trois cents: comme c'est heureux! des breloques qui valaient trois fois la montre. Toujours cette fameuse histoire du superflu! Nous voilà donc riches, puisqu'au lieu de cent quatorze francs qu'il vous fallait pour faire votre route, vous en avez deux cent cinquante.

—Mais nous devons quelque chose dans cet hôtel?

—Trente francs, mais je les paie sur mes cent cinquante francs: cela c'est convenu; et puisqu'il ne me faut à la rigueur que quatre-vingts francs pour faire ma route, vous voyez que je nage dans le luxe. Mais ce n'est pas le tout: que dites-vous de ceci, ma mère?

Et Albert tira d'un petit carnet à fermoir d'or, reste de ses anciennes fantaisies ou peut-être même tendre souvenir de quelques unes de ces femmes mystérieuses et voilées qui frappaient à la petite porte; Albert tira d'un petit carnet un billet de mille francs.

—Qu'est-ce que ceci? demanda Mercédès.

—Mille francs, ma mère. Oh! il est parfaitement carré.

—Mais d'où te viennent ces mille francs?

—Ecoutez ceci, ma mère, et ne vous émotionnez pas trop.

Et Albert, se levant, alla embrasser sa mère sur les deux joues, puis il s'arrêta à la regarder.

—Vous n'avez pas idée, ma mère, comme je vous trouve belle! dit le jeune homme avec un profond sentiment d'amour filial; vous êtes en vérité la plus belle comme vous êtes la plus noble des femmes que j'aie jamais vues!

—Cher enfant! dit Mercédès essayant en vain de retenir une larme qui pointait au coin de sa paupière.

—En vérité, il ne vous manquait que d'être malheureuse pour changer mon amour en adoration.

—Je ne suis pas malheureuse tant que j'ai mon fils, dit Mercédès; je ne serai point malheureuse tant que je l'aurai.

—Ah! justement, dit Albert; mais voilà où commence l'épreuve, ma mère! vous savez ce qui est convenu?

—Sommes-nous donc convenus de quelque chose? demanda Mercédès.

—Oui, il est convenu que vous habiterez Marseille, et que moi je partirai pour l'Afrique, où en place du nom que j'ai quitté je me ferai le nom que j'ai pris.

Mercédès poussa un soupir.

—Eh bien! ma mère, depuis hier je me suis engagé dans les spahis, ajouta le jeune homme en baissant les yeux avec une certaine honte, car il ne savait pas lui-même tout ce que son abaissement avait de sublime, ou plutôt j'ai cru que mon corps était bien à moi et que je pouvais le vendre: depuis hier, je remplace quelqu'un. Je me suis vendu, comme on dit, et, ajouta-t-il en essayant de sourire, plus cher que je ne croyais valoir, c'est-à-dire deux mille francs.

—Ainsi ces mille francs?.... dit en tressaillant Mercédès.

—C'est la moitié de la somme, ma mère; l'autre viendra dans un an.

Mercédès leva les yeux au ciel avec une expression que rien ne saurait rendre, et les deux larmes arrêtées au coin de sa paupière, débordant sous l'émotion intérieure, coulèrent silencieusement le long de ses joues.

—Le prix de son sang! murmura-t-elle.

—Oui, si je suis tué, dit en riant Morcerf. Mais je t'assure, bonne mère, que je suis au contraire dans l'intention de défendre cruellement ma peau; je ne me suis jamais senti si bonne envie de vivre que maintenant.

—Mon Dieu! mon Dieu! fit Mercédès.

—D'ailleurs pourquoi donc voulez-vous que je sois tué, ma mère? Est-ce que Lamoricière, cet autre Ney du Midi, a été tué? Est-ce que Changarnier a été tué! Est-ce que Bedeau a été tué! Est-ce que Morrel, que nous connaissons, a été tué! Songez donc à votre joie, ma mère, lorsque vous me verrez revenir avec mon uniforme brodé! Je vous déclare que je compte être superbe là-dessous, et que j'ai choisi ce régiment-là par coquetterie.

Mercédès soupira, tout en essayant de sourire: elle comprenait, cette sainte mère, qu'il était mal à elle de laisser porter à son enfant tout le poids du sacrifice.

—Eh bien donc! reprit Albert, vous comprenez, ma mère, voilà déjà plus de quatre mille francs assurés pour vous; avec ces quatre mille francs vous vivrez deux bonnes années.

—Crois-tu? dit Mercédès.

Ces mots étaient échappés à la comtesse, et avec une douleur si vraie, que leur véritable sens n'échappa point à Albert; il sentit son cœur se serrer, et prenant la main de sa mère qu'il pressa tendrement dans les siennes:

—Oui, vous vivrez! dit-il.

—Je vivrai, s'écria Mercédès, mais tu ne partiras point, n'est-ce pas, mon fils?

—Ma mère, je partirai, dit Albert d'une voix calme et ferme; vous m'aimez trop pour me laisser près de vous oisif et inutile; d'ailleurs j'ai signé.

—Tu feras selon ta volonté, mon fils, moi je ferai selon celle de Dieu.

—Non pas selon ma volonté, ma mère, mais selon la raison, selon la nécessité. Nous sommes deux créatures désespérées, n'est-ce pas? Qu'est-ce que la vie pour vous aujourd'hui? rien. Qu'est-ce que la vie pour moi? oh! bien peu de chose sans vous, ma mère, croyez-le; car sans vous cette vie, je vous le jure, eût cessé du jour où j'ai douté de mon père et renié son nom! Enfin je vis si vous me promettez d'espérer encore; si vous me laissez le soin de votre bonheur à venir, vous doublez ma force. Alors je vais trouver là-bas le gouverneur de l'Algérie, c'est un cœur loyal et surtout essentiellement soldat; je lui conte ma lugubre histoire, je le prie de tourner de temps en temps les yeux du côté où je serai, et s'il me tient parole, s'il me regarde faire, avant six mois je suis officier ou mort. Si je suis officier, votre sort est assuré, ma mère, car j'aurai de l'argent pour vous et pour moi, et de plus un nouveau nom dont nous serons fiers tous deux, puisque ce sera votre vrai nom. Si je suis tué... eh bien! si je suis tué, alors, chère mère, vous mourrez s'il vous plaît, et alors nos malheurs auront leur terme dans leur excès même.

—C'est bien, répondit Mercédès avec son noble et éloquent regard; tu as raison, mon fils: prouvons à certaines gens qui nous regardent et qui attendent nos actes pour nous juger, prouvons-leur que nous sommes au moins dignes d'être plaints.

—Mais pas de funèbres idées, chère mère! s'écria le jeune homme, je vous jure que nous sommes ou du moins que nous pouvons être très heureux. Vous êtes à la fois une femme pleine d'esprit et de résignation; moi, je suis devenu simple de goûts et sans passion, je l'espère. Une fois au service, me voilà riche; une fois dans la maison de M. Dantès, vous voilà tranquille. Essayons! je vous en prie, ma mère, essayons!

—Oui, essayons, mon fils, car tu dois vivre, car tu dois être heureux, répondit Mercédès.

—Ainsi, ma mère, voilà notre partage fait, ajouta le jeune homme en affectant une grande aisance. Nous pouvons aujourd'hui même partir. Allons, je retiens, comme il est dit, votre place.

—Mais la tienne, mon fils?

—Moi, je dois rester deux ou trois jours encore, ma mère; c'est un commencement de séparation et nous avons besoin de nous y habituer. J'ai besoin de quelques recommandations, de quelques renseignemens sur l'Afrique; je vous rejoindrai à Marseille.

—Eh bien! soit, partons! dit Mercédès en s'enveloppant dans le seul châle qu'elle eût emporté, et qui se trouvait par hasard un cachemire noir d'un grand prix; partons!

Albert recueillit à la hâte ses papiers, sonna pour payer les trente francs qu'il devait au maître d'hôtel, et, offrant son bras à sa mère, il descendit l'escalier.

Quelqu'un descendait devant eux; ce quelqu'un, entendant le froissement d'une robe de soie sur la rampe, se retourna.

—Debray! murmura Albert.

—Vous, Morcerf! répondit le secrétaire du ministre en s'arrêtant sur la marche où il se trouvait.

La curiosité l'emporta chez Debray sur le désir de garder l'incognito; d'ailleurs il était reconnu.

Il semblait piquant en effet de retrouver dans cet hôtel ignoré le jeune homme dont la malheureuse aventure venait de faire un si grand éclat dans Paris.

—Morcerf! répéta Debray.

Puis, apercevant dans la demi-obscurité la tournure jeune encore et le voile noir de Mme de Morcerf:

—Oh! pardon! ajouta-t-il avec un sourire, je vous laisse, Albert.

Albert comprit la pensée de Debray.

—Ma mère, dit-il en se retournant vers Mercédès, c'est M. Debray, secrétaire du ministre de l'intérieur, un ancien ami à moi.

—Comment! ancien! balbutia Debray; que voulez-vous dire?

—Je dis cela, monsieur Debray, reprit Albert, parce qu'aujourd'hui je n'ai plus d'amis, et que je ne dois plus en avoir. Je vous remercie beaucoup d'avoir bien voulu me reconnaître, Monsieur.

Debray remonta deux marches et vint donner une énergique poignée de main à son interlocuteur.

—Croyez, mon cher Albert, dit-il avec toute l'émotion qu'il était susceptible d'avoir, croyez que j'ai pris une part profonde au malheur qui vous frappe, et que pour toutes choses je me mets à votre disposition.

—Merci, Monsieur, dit en souriant Albert; mais au milieu de ce malheur, nous sommes demeurés assez riches pour n'avoir besoin de recourir à personne; nous quittons Paris, et, notre voyage payé, il nous reste cinq mille francs.

La rougeur monta au front de Debray, qui tenait un million dans son portefeuille; et si peu poétique que fût cet esprit exact, il ne put s'empêcher de réfléchir que la même maison contenait naguère encore deux femmes, dont l'une, justement déshonorée, s'en allait pauvre avec quinze cent mille francs sous le pli de son manteau, et dont l'autre, injustement frappée, mais sublime en son malheur, se trouvait riche avec quelques deniers.

Ce parallèle dérouta ses combinaisons de politesse; la philosophie de l'exemple l'écrasa; il balbutia quelques mots de civilité générale et descendit rapidement.

Ce jour-là les commis du ministère, ses subordonnés, eurent fort à souffrir de son humeur chagrine.

Mais le soir il se rendit acquéreur d'une fort belle maison sise boulevard de la Madeleine et rapportant cinquante mille livres de rentes.

Le lendemain, à l'heure où Debray signait l'acte, c'est-à-dire sur les cinq heures du soir, Mme de Morcerf, après avoir tendrement embrassé son fils, et après avoir été tendrement embrassée par lui, montait dans le coupé de la diligence, qui se refermait sur elle.

Un homme était caché dans la cour des messageries Laffitte derrière une de ces fenêtres cintrées d'entresol qui surmontent chaque bureau: il vit Mercédès monter en voiture; il vit partir la diligence; il vit s'éloigner Albert.

Alors il passa la main sur son front chargé de doute, en disant:

—Hélas! par quel moyen rendrai-je à ces deux innocens le bonheur que je leur ai ôté? Dieu m'aidera!

(La suite à demain.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLÉANS
MARDI SOIR, 6 janvier 1846.

COTON.—Arrivé depuis le 2 du courant, 18504 balles—Expédié durant même laps de tems, pour Liverpool 6646 balles; New York 497; ensemble 7143 balles, ce qui cause une augmentation dans le stock de 11,361 balles et laisse en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 166,051 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains......			7,556
Reçu cette semaine......	18,504		
Arrivé antérieurement......	398,891		
		408,095	
			417,451
Expédié cette semaine......	7,143		
Expédié antérieurement......	301,037		
			308,180
Stock en mains, ce soir 6 janvier,			166,051

Dans notre revue de vendredi dernier, nous avons dit qu'il ne s'était fait aucune transaction importante dans le coton depuis l'arrivée des nouvelles d'Europe, attendu que les détenteurs et les acheteurs ne pouvaient s'entendre. Samedi, le marché présentait encore le même aspect, et les ventes, qui ont atteint le chiffre de 2000 balles, ont eu lieu à la baisse précédemment cotée. Hier, il ne s'est rien fait, par suite du mauvais temps. Aujourd'hui il s'est présenté quelques acheteurs qui ont pris 3000 balles à des prix correspondant aux cotes ci-jointes. Il y a encore un fort stock en vente.

Les ventes qui ont eu lieu durant les trois jours qui viennent de s'écouler offrent un total de 5000 balles, ainsi détaillé: — 23 balles Louisiane et Mississipi @ 6½; 1800, —; 250, —; 70, 6¾; 30, 6¾; 60, 6¾; 40, 7¼; 325, 7 3/16; 100, 380, 6¾; 210, —; 185, 6¾; 160, —; 267, 6¾; 200, 6¾; 244, 7 et 60 @ 6 11/16c par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

ORDINARY TO GOOD ORDINARY......	6	@	6¼
MIDDLING......	6⅝	@	6¾
MIDDLING FAIR......	7	@	7¼
FAIR......	7⅝	@	7⅞
GOOD FAIR......	8½	@	8¾
GOOD AND FINE......	9	@	9½

TABAC.—Le marché est dans une grande stabilité, et il ne s'est rien fait depuis notre dernier rapport. Nous continuons en conséquence nos anciennes cotes. Inférieur, 2 à 2½; ordinaire, 2¾ @ 3¼ cents; Bon, 3½ @ 4¼ c; beau, 4½ @ 4¾ c.; choix 5 @ 5¾ cents par livre.

Arrivé depuis le 2 du courant, 4 boucauts; expédié dans le même laps de tems, pour Liverpool, 39 boucauts, New York 94; pour les Antilles 1; formant un total de 46 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main......			7,074
Arrivé cette semaine......	4		
Arrivé antérieurement......	7,887		
			7,891
			14,965
Expédié cette semaine......	46		
Expédié antérieurement......	11,781		
			11,827
Stock en mains, ce soir 6 janvier......			3,138

SUCRE.—Cet article a été en bonne demande depuis notre dernier rapport, demande qui a été un peu entravée hier qu'à cause du mauvais temps. Les arrivages ont été assez considérables, et les acheteurs pourront facilement opérer sur un stock. Les prix se sont bien maintenus à nos dernières quotes, savoir: — 1⅞ @ 4½ pour inférieur; 4¾ @ 5 c. le commun et 5⅛ @ 5⅜ le fair; 5⅜ a 6 le prime et 6⅛ pour choix. Aucune vente n'a eu lieu sur habitation. Le total des ventes, depuis notre dernier rapport, s'élève de 900 à 1000 boucauts.

MELASSE.—Les arrivages ont été très considérables pendant les trois derniers jours, et l'augmentation que le stock a éprouvé a causé une légère baisse dans les prix.—Nous quotons maintenant 20½ @ 21cts le gallon. Une bonne demande continue à se faire sentir pour l'achat des récoltes sur habitation, mais nous n'avons aucune vente à mentionner.

FARINE.—Samedi la farine a été en assez bonne demande et un fort lot a été vendu à $5 50 et une partie à $5 37½ pour marques de l'Ohio. Quoique cet article ait repris un peu faveur, aucun changement n'a eu lieu dans les prix qui restent quotés à $5 50 pour Ohio et $6 pour St. Louis.

PROVISIONS.—Rien n'a été fait dans cette branche au delà de quelques ventes au détail pour habitation. Nous quotons le porc mess $15 50 @ 15 75; M. O. 14 50 @ 14 75; prime 13 75 @ 14 par baril. Le bœuf se vend de $10 50 @ 10 75 pour mess en baril et $ 50 en demi baril; prime 8 50 @ 8 75 par baril. Le bacon est négligé et se vend au détail 6c., épaules 7½ jambons 9c la livre. Le stock de saindoux est très minime et quoique la demande soit modérée, les détenteurs maintiennent leurs prix. Nous continuons à quoter 7 @ 8½c pour qualité inférieure à prime.

GRAINS.—Il n'en est arrivé que bien peu dans ces trois derniers jours, et les prix sont conséquemment bien tenus. Le jaune vaut 63 cts. et le blanc 60 cts. le boisseau. Point de blé sur place. Les pois blancs valent $5 le baril; le beurre de l'Ouest obtient facilement 13½ @ 14½cts.—Le Goshen est peu demandé et obtient 20½. Le whiskey a baissé à 24½ @ 25 cents le gallon.

Point de changement dans le taux du frêt.

FRETS.

COTON	Pour Liverpool......	7/16d......	la livre.
do	Pour Havre......	1c......	la livre.
do	Pour New York......	$1 — @ —	p. ball.
do	Pour Boston......	¾c. par livre.	
TABAC	Pour Cowes, &c......	Point d'embarquement.	
do	Pour Londres, direct......	Point d'embarquement.	
do	Pour Hambourg et Brême......	Pas de navires.	
do	Pour Liverpool......	40c. par b.	
do	Pour Havre......	$10 — @ — —	le bct.
do	Pour New York......	$4 50 @ — —	le bct.
do	Pour Boston......	$5 — @ — —	le bct.
do	Pour Philadelphie......	$6 — @ $6 50	le bct.
SUCRE ET MELASSE—Ports du Nord.			
do	De la côte......	$4 50 @ $5 —	par bct.
do	De la ville......	$3 50 @ $3 75	par bct.
BACON	Pour New York......	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston......	Point d'embarquement.	
PORC	Pour New York......	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston......	Point d'embarquement.	
FARINE	Pour New York......	35c......	par baril
do	Pour Boston......	40 @ 60c......	par baril
PLOMB	Pour New York......	$3 — @ —	do
do	Pour Boston......	$0 — @ $0	do
CHANVRE	Pour New York......	$7 50 @ $7 75	la bl
do	Pour Boston......	$— — @ —	la bl

AVIS D'ELECTION.

ÉLECTION d'un GOUVERNEUR et d'un LIEUTENANT-GOUVERNEUR de l'Etat, de quatre SÉNATEURS pour le district composé de toute cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve—de dix-neuf REPRÉSENTANTS pour les trois municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans—d'un SHÉRIF et d'un CORONER pour la paroisse d'Orléans.

CONFORMÉMENT à la Proclamation lancée par Son Excellence A. Mouton, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat,

Avis est par le présent donné à tous les citoyens de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve qui, par la Constitution, ont droit de vote, que le lundi 19 du courant, étant le troisième lundi de janvier 1846, une élection pour les emplois ci-dessus désignés sera tenue, et les boîtes à scrutin ouvertes dans chaque district de chaque municipalité, aux lieux ci-après, sous la surveillance et la direction des inspecteurs et secrétaires suivants:

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

Premier District.—A l'hôtel de la rue Conti, et devant Richardson, sous la surveillance de MM. Lucien Hermann et L. J. Sigur inspecteurs, et Emmanuel De Armas, secrétaire.

Second District.—Au Café encoignure des rues Chartres et St Pierre, sous la surveillance de MM. J. David et A. Dubuc, inspecteurs et A. Pelletan, secrétaire.

Troisième District.—Au café en face du Théatre d'Orléans, rue d'Orléans, sous la surveillance de MM. J. E. Fauria et J. L. Fabre inspecteurs et Michel de Armas, secrétaire.

Quatrième District.—Au café situé en face de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, sous la surveillance de MM. F. Correjolles et Théodore Montreuil, inspecteurs, et A. St. Cyr, secrétaire.

Cinquième District.—A la case à Pompe rue Dumaine, entre Remparts et St Claude, sous la surveillance de MM. F. Busson et F. H. Crozat, inspecteurs, et Oscar Madreau, secrétaire.

SECONDE MUNICIPALITÉ.

Premier District.—A la Louisiana Hose house, encoignure des rues Carondelet et Perdido, sous la surveillance de MM. James Robb et Wm. A. Elmore inspecteurs, et G. W. Shaw, secrétaire.

Second District.—Au Protection Hose et Engine House No. 5, rue Girod, sous la surveillance de MM. Daniel Dana et R. D. Barry, inspecteurs, et J. R. Beard, secrétaire.

Troisième District.—Chez Philip Rainer, encoignure des rues Annonciation et La Course, sous la surveillance de MM. A. P. Simpson et James Patiqu, inspecteurs, et W. A. Beecher, secrétaire.

Quatrième District.—Au Café de Meyer, encoignure des rues Julia et Cirque, sous la surveillance de MM. A. G. Wilson et Wm. Malcolm, inspecteurs, et Ralph Depass, secrétaire.

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.

Premier District.—Au café à l'encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées, sous la surveillance de MM. P. A. Charbonnet et D. O. Nadaud, inspecteurs, et Pierre Comeotte, secrétaire.

Second District.—Au Franklin House, encoignure des rues Victoire et Champs Elysées, sous la surveillance de MM. Thomas Boylan et Lange Crais, inspecteurs, et P. L. Madison, secrétaire.

Troisième District.—Au Freeport Hotel, près de la Presse à Coton d'en bas, sous la surveillance de MM. George Lagenbuhl et J. B. F. Gignet, inspecteurs, et J. C. Saltaman, secrétaire.

Quatrième District.—Au corps de garde sur la propriété de M. Holland, sur le chemin du Bayou, sous la surveillance de MM. F. Coquet et F. Macias, inspecteurs, et F. Casanova, secrétaire.

Tous les votants des trois municipalités auront le droit de voter pour un Gouverneur, un Lieutenant Gouverneur, quatre Sénateurs, un Shérif et un Coroner.—Et à l'égard des membres de la Chambre des Représentans:

Les votans résidant dans le premier district voteront pour deux Représentans.

Ceux résidant dans le second district voteront pour deux Représentans.

Ceux résidant dans le troisième district voteront pour trois Représentans.

Ceux résidant dans le quatrième district voteront pour trois Représentans.

Ceux résidant dans le cinquième district voteront pour trois Représentans.

Ceux résidant dans le sixième district voteront pour deux Représentans.

Ceux résidant dans le septième district voteront pour deux Représentans.

Ceux résidant dans le huitième district voteront pour un Représentant.

Ceux résidant dans le neuvième district voteront pour un Représentant.

La description et les limites de chaque district sont comme suit:

1o. Le premier district s'étendra de la ligne de la paroisse Jefferson au milieu des rues Benjamin, Estelle et Thalie.

2o. Le second district s'étendra des dernières limites mentionnées au milieu de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle Orléans, de là suivant ledit canal jusqu'au lac.

3o. Le troisième district comprendra le restant de la seconde municipalité.

4o. Le quatrième district s'étendra du milieu de la rue du Canal au milieu de la rue St. Louis, jusqu'au chemin de la Métairie; de là, en suivant ce chemin, il s'étendra jusqu'au canal de la Nouvelle-Orléans.

5o. Le cinquième district s'étendra des dernières limites mentionnées au milieu de la rue St. Philippe, de là, suivant la dite rue jusqu'au bayou Saint Jean, de là, suivant le milieu du dit bayou jusqu'au chemin de la Métairie, de là, suivant ledit chemin jusqu'à la rue Saint-Louis.

6o. Le sixième district comprendra le restant de la première municipalité.

7o. Le septième district s'étendra du milieu de la rue de l'Esplanade au milieu de la rue des Champs-Elysées.

8o. Le huitième district s'étendra du milieu de la rue des Champs Elysées au milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue Lafayette.

9o. Le neuvième district s'étendra du milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue de Lafayette aux limites inférieures de la paroisse.

Les votes seront reçus pendant un seul jour, à savoir, le dix-neuvième jour de janvier, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, et seront comptés immédiatement après la fermeture des boîtes à scrutins.

Les inspecteurs et secrétaires ci-dessus désignés sont priés de se présenter à la Cour de Paroisse, avant le jour de l'élection, pour prêter le serment de remplir fidèlement et avec impartialité leurs devoirs et fonctions respectifs, et ceux qui ne désireraient pas servir sont priés de le faire savoir au soussigné, afin que leurs places puissent être remplies par d'autres, et que les changements puissent être annoncés au public.

Les divers bureaux d'inspecteurs sont priés de transmettre au Juge de Paroisse, le jour même de l'élection ou aussitôt que possible, leurs retours par *duplicatas*, signés par les inspecteurs et les secrétaires, afin qu'il puisse faire son retour général au condensé.
CHARLES MAURIAN, Juge de Paroisse.
7 jan—7,11,17
☞ Le Courrier est prié de publier cet avis.

☞ MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE CONNEL.—Les qualités curatives de cet onguent sont bien connues et l'emploi en est ordonné par les médecins maintenant, dans les cas de brûlure. Une famille ne devrait jamais se trouver sans une boîte de cet onguent. Ce remède est non seulement un des plus efficaces dans les cas de brûlure, mais encore dans tous les cas d'irruption cutanée. Vendu au No. 50, rue Poydras.

☞ Le bateau de la malle BRILLIANT, pour Bayou-Sara, la côte et les lieux intermédiaires, arrive aujourd'hui et repart jeudi 8, à 10 heures du matin.
7 jan W. H. AVERY.

☞ Le bateau de la malle CLINTON, pour Bayou-Sara, Fort-Adams, la côte et les lieux intermédiaires, arrivera ce matin et repartira mercredi 7, à 10 heures.
6 jan W. H. AVERY.

☞ Le navire ONTARIO, de Marseilles, est maintenant en déchargement vis à vis la Presse d'Orléans. Les consignataires sont requis de faire retirer leurs marchandises d'ici à cinq jours, à défaut de quoi elles seront emmagasinées dans les magasins publics.
6 jan L. H. GALE, 93 Commune.

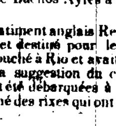

DUPPAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. BRAND, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. DUPPAU continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourbon, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

BRODEQUINS RUSSET DE JERSEY—Récemment reçu par les navires Hiah et John Minturn, et à vendre à bas prix;
40 caisses Brodequins Russet supérieurs, des manufactures de New Jersey. S'adresser à
7 jan—☞ GARTHWAITE, PAYAN & Co., 10, rue du Canal.

TOILE D'IRLANDE—Nous venons de recevoir nos premiers envois de Toile à chemises d'Irlande. Nous pouvons recommander ces articles comme provenant des meilleures manufactures et nous garantissons ces articles que nous vendrons à bas prix.
7 jan—1s D. H. HOLMES, 98 Chartres.

A VENDRE par le soussigné, rue Conti, No. 9, en débarquement du navire Barque, (Bordelais):
300 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe, Léoville et Milon,
150 demi-barriques vin blanc [illegible]
[illegible]

AUX [illegible]
[illegible] MURPHY.
21 déc [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de Madame Veuve James Clark.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

LUNDI neuf février 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de deux ordres rendus par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 novembre 1842, et du 15 octobre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Veuve James Clark, la propriété foncière ci après décrite:

Un certain Lot de Terre, numéro six, situé au faubourg Saulet, dans l'îlet borné par les rues St. Thomas, Benjamin, Tchoupitoulas et Suzette, mesurant vingt six pieds sept pouces face à la rue St. Thomas, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, et environ cent dix sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. cinq, de la côte tendant dans une direction angulaire d'environ quatorze pieds sur la ligne qui le sépare du faubourg Delord et de là s'étendant seize pieds neuf pouces et quatre lignes dans la direction de la rue Benjamin, le tout mesure anglaise.

Conditions de la vente—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.
7 jan—3 W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

Honore & Co. vs. steamboat Waverly, capitaine Singer, et propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. Pedesclaux, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 7 février 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le steamboat WAVERLY, ses agrès, apparaux et meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
7 jan—3m30 CHS. CLAIBORNE, marshal.

Les héritiers d'Alice Parkwood, vs. Samuel Russell.

COUR DE DISTRICT—No. 24,228.—En vertu d'un ordre de Cour, en date du 3 janvier 1846, à moi adressé par l'honorable Cour de District, du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique, au coin des rues Girod et des Magasins, mardi le vingt janvier 1846, à 10 heures A. M.
Un lot de bois de charpente, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, payable immédiatement après l'adjudication. A. SIDNEY LEWIS,
7 jan—3 f en 12j Shérif de la Cour de District.

Germain Musson vs William Vance, dans l'affaire du dit plaintiff vs. le syndic de Vance et autres.

COUR DE DISTRICT—No. 23,427.—En vertu d'un writ de fieri facias pour frais, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi vingt-un janvier 1846, à midi, tous les droits, titres et intérêts de William Vance dans l'affaire de Wm Vance vs la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, No 14,283 du docket de la Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane et aussi tous les droits, titres et intérêts du défendeur à et dans la police No 10,464, de la compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane poursuivie dans la dite affaire, tous ces droits, titres etc. saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant. A. SIDNEY LEWIS
7 jan—3 f en 15j Shérif de la Cour de District.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Elections Annuelles.

LES sociétaires sont prévenus qu'aux dernières élections faites en assemblée générale le 30 novembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour l'année 1846:
MM. PIERRE SOULE, Président,
(L'abbé), LEPNE, Vice président,
PAUL TRÉVOT, Trésorier,
ADOLPHE CHOPPIN, Sec général, Collecteur.
Membres du Conseil d'Administration.
MM. FRAN. DUCLO, Docteur BRUNET,
JEAN DUFOUR, GARIN,
CHAFFREY VASSEROT, CAVALLY,
RENAULT.
Nota.—Les séances du conseil d'administration ont lieu tous les 1ers et 3mes vendredi de chaque mois à 7 heures du soir, à l'asyle de la société, Chemin du Bayou, No 364. (ancienne maison Milne.)
Pour copie conforme au procès verbal,
Le Secrétaire général, A. CHOPPIN.
5 jan—2

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—1 JANVIER 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	K
Belpon.	Kouroudoudjar, Rodolphe.
C	L
Cochey, Benjamin.	Lebret,
Carly, Henri Stanislas	Lapouillade, Gabriel
Cahn, Mr. ou Mme.	Lavaud,
Christophe, Charles	Labaudie, [illegible]
Couveilher,	Laborde, [illegible]
Courrege, Jean Marie	Lamort,
Caret, Pierre	M
Cotrusta, François Charles	Marcille,
Clheys, Charles	N
D	Nabonne, Jean
Dubaillain, les srs.	O
Dumont, Océnce	Olivier, David
Dumestre, Alexis	Ozanne, Eugène
Duperet, Vve et Eléonore	P
Dutraut,	Pluche, [illegible]
Duthil.	Pichereau, [illegible]
F	
Fournier, Jean Bte Charles	Pain,
Frison, Jean	Pfeiffer, Henri
G	R
Grhenel,	Robert, François
Guiraud, Charles	S
Gaillet, François Auguste	Schmidt, Chrétien
Goumant,	Sauvage, Pierre
Guiol, Vve Euphrosine	T
Gilelin, Nicolas	Thomin, Pre. [illegible]
Guionan, les époux	
Genin, Veuve	V et W
Giffard, Jean Louis	Villac, Jean Jacques
Gerber, François	Weinstein, Dame
J	
Jones (de St.), Alexandre	
Jarlan, Simon	

La chancellerie du Consulat de France [illegible] encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
4 janvier

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis [illegible] Levée, ayant un vaste emplacement [illegible] [illegible] conditions libérales. P. C. [illegible]
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1846.
Références.
MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARKOW Jr. & Co.
CHASE TOWNSEND & Co.
7 jan—1m

MOULINS A SUCRE.

UN Moulin à sucre, cylindres 16 pouces diamètre et 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre et 4 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre et 4 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 26 pouces diamètre et 4 pieds de long.
Les moulins à sucre ci-dessus, provenant de la célèbre manufacture "Alaire" et sont à vendre à des termes raisonnables, par ROBERT LYSON
7 janv—2e 86 [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES.

LE soussigné a reçu par ses récents arrivages de Liverpool, un grand assortiment des marchandises suivantes, qu'il offre à vendre, par colis, à des termes raisonnables, savoir: Mouchoirs en fil—Toiles, Schirtings, Irlandaises, 7-8, 4-4, qualités assorties de la lisse de 4-4, 10-4, 12-4, do. do. de Paris, qualités assorties; Mouchoirs de batiste, unis, à ourlets et à vignettes; Grenadine [illegible]; Gandouras et qualités assorties, ouvrés et brodés, qualités assorties; Cravates et bretagnes, qualités assorties; Platilles et Bretagnes de qualités assorties. Bleu, à mousquetaire, blanc et écru, unis et à carreaux, qualités assorties; Hollande blanche écrue, larges et qualités assorties; Damas, brochés, organdis et qualités assorties, toile pour habitans, qualités assorties, batiste à carreaux, bleu et couleurs assorties, unies et qualités assorties; Arabes assortis, coutils, bleu, fantaisie gris, qualités assorties, et patente et à coton, et qualités, couleurs et nuances assorties, galon assortis, assortis.
Mousselines et Marchandises à Coton—
Linon, mousselines unies, unies, à fleurs et à carreaux, tarlatane; jaconat, nansou, mouchoirs de batiste de Madras; cravates Wasson, mouchoirs pour entredeux, les tons, cols brodés, glacés en coton et en soie, chemisettes et caleçons en coton, &c. &c. SMITH BRYAN,
7 jan—15 20, Douane.

CIGARRES—Récemment reçu, au No. [illegible] Street, et à vendre par les soussignés:
90 milliers Regalia Mahonesa
30 do do Legura,
20 do do Estrella,
30 do do Iris,
50 do do Elonda
150 do do Yadia Cubana
25 do do Flor de Mayo
50 do do Havana,
30 do do Vengadora,
15 do Josephita — Aussi —
En magasin, une variété d'autres marques favorites, telles que: Prince Albert M. Conty, Fanny Elssler, Cabanas, Palma et Mahonesa, Tetsoin, Palma et Aurora.
REYNAUD CUCULLU & Co.
7j 34, Tchoupitoulas.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hamburg, 70 barriques de Madère, 50 do vin de Porto, à vendre par
7 jan [illegible] LONGIN, 116 rue Royale

SAVON DE MARSEILLE—50 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
7 jan 90 rue St. Louis

CAPRES—100 caisses, à vendre par
7 jan AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis

CERISES AU JUS—25 caisses, à vendre par
7 jan AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis

BOUCHONS—Bouchons fins et ordinaires par balles de 3,000, de 1000 et par sacs de 1000 et 500, à vendre par AUG. MOLIER,
7 jan 90, rue Saint Louis

VIN ROUGE en caisses—300 caisses de la marque St Julien, Médoc, la Mission, &c. à vendre par
7 jan AUG. MOLIER, 90, rue St Louis

CURACAO et Marasquin—100 caisses, à vendre par
7 jan AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

LIQUEURS assorties—200 caisses Liqueurs fines et surfines, à vendre par AUG. MOLIER,
7 jan 90 St. Louis.

VERMICELLI ET MACARONI—40 caisses, à vendre par AUG. MOLIER,
7 jan 90 St. Louis.

BOUTEILLES VIDES—500 paniers bouteilles vides, à vendre par AUG. MOLIER,
7 jan 90 St. Louis.

HUILE D'OLIVE—400 paniers de la marque Plagnol et Possel, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
7 jan AUGT. MOLIER, 90 St. Louis

SARDINES A L'HUILE—4,000 boîtes et demi boîtes sardines de la marque bien connue B. Guilleux, à vendre à des prix modérés par
7 jan AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

VIN de champagne—600 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
7 jan AUG. MOLIER, 90 St. Louis

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers guignolet en paniers et demi paniers, à vendre par
7 jan AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

EAU DE VIE de pêches &c.—En débarquement du brick Victorine, de Baltimore, 45 barils eau de vie de pêches, 25 do. genièvre (Rock Spring) à vendre par SMITH, BRYAN & Co,
7 jan 20, Douane

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les personnes qui depuis quinze ans l'honorent de leur confiance, les habitans du faubourg Tremé en particulier et le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres à la rue du Chemin du Bayou, entre Remparts et St. Claude près l'église St. Augustin; que recevant directement de France une partie de ses marchandises et ne tirant l'autre que des encans, il pourra vendre aux personnes qui daigneront l'honorer de leur bienveillant patronage, à des prix plus bas que ceux des établissements les mieux achalandés. POUR LE BON MARCHÉ.
Nouvelle-Orléans, le 5 janvier 1846.
5 jan—19 BORNE AINÉ.

FRUITS DE LA MARTINIQUE—A vendre, en débarquement du brick Woods, de la Martinique, un lot oranges, citrons, chadecs, bananes et limes.
[illegible] vin rouge de Bordeaux.
[illegible]
[illegible] SELVERTON, 35 Chartres

☞ AVIS AUX BRASSEURS—A [illegible] nous ne [illegible] nous.
[illegible]
5 jan J. F. DEBOIKE & Co, 34 Vieille Levée

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FREEET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
VOX POPULI.

☞ Nous sommes priés, par un grand nombre de votants, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection.
PLUSIEURS CITOYENS.

☞ MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer M. JAMES W. BREEDLOVE, comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. La communauté commerciale n'a pas oublié le zèle et l'impartialité qu'a montré M. Breedlove lorsqu'il était collecteur de la Douane, à une époque surtout d'embarras pécuniaires, sans exemple dans le pays. Il remplira convenablement la place de shérif et sera soutenu par
NOMBRE DE NEGOCIANTS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON ABDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS

M. l'Editeur,
☞ Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
☞ Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

☞ *MM. les Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS

☞ *MM. les Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de
TOUS SES AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
NOMBRE D'AMIS.

Messrs. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,
PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme greffier d'une des Cours sous la nouvelle Constitution, il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

☞ M. le rédacteur de l'*Abeille*.—Veuillez annoncer dans votre journal M. ALPHONSE SERAPHIN, comme candidat à la place de Juge de Paix, dans les limites de la Première Municipalité, à la première élection. Il sera supporté dans sa candidature par un grand nombre de votans.
Les qualités qu'il a acquises depuis dix ans comme greffier, ainsi que les témoignages de son talent et de sa conduite, prouveront qu'il sera soutenu par des personnes respectables de cette ville.

Mechanics & Traders Bank,
Nlle Orléans, 5 jan. 1846.
LE bureau des Directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 3 pour cent sur le capital payé, payable lundi, 12 courant. SAML. C. BELL,
6 jan—3 Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 5 janvier 1846.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, lundi, 12 courant prochain, entre les heures de 10 du matin et 2 de l'après midi.
6 jan FRED. FREY, caissier.

Compagnie du Railroad de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1845.
UNE élection pour SEPT DIRECTEURS, pour l'année qui nous allons prendre, aura lieu au bureau de la Compagnie, encoignure Canal et Carondelet, lundi, 12 janvier 1846, entre les heures de 10 A. M. et [illegible] P. M.
Par ordre, ADOLPHE LAVET, Secrétaire.
27 déc—jusq. 12 j

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle Orléans, 23 décembre 1845.
CETTE Banque sera fermée le jeudi, 25 du courant et les jeudis 1er, 8 et 15 janvier prochain. Les billets qui seront dus ces jours là seront payables la veille.
24 déc R. J. PALFREY, caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.
Nouvelle Orléans, 1er. janvier 1846.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu le lundi 12 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
1 janv 9 JOHN PEMBERTON, secrétaire.

College de Mandeville.
LES classes de cette Institution recommenceront le 5 du courant, d'après les règlemens. Un [illegible] tiendra au chemin à coulisses, vendredi matin à 9 heures, pour accompagner les élèves à leur retour au collège.

LOUISIANA HIGH SCHOOL
LYCÉE LOUISIANAIS
Rue Condé, 103, entre St. Philippe et Ursulines.
L'OUVERTURE du LOUISIANA HIGH SCHOOL a eu lieu le 24 novembre dernier, assisté de six professeurs, non compris ceux d'arts de pur agrément, et grâce à la bienveillance des personnes qui s'intéressent à cet établissement, nous avons pu nous organiser complètement et commencer immédiatement nos cours.
Le prospectus détaillé de l'institution, imprimé en forme de pamphlet, est en dépôt chez les principaux libraires de la ville et à l'institution.
3 janv—3 J. C. PORIER, Principal

Nouvelle Orléans, le 1er janvier 1846.
NOUS avons aujourd'hui formé une société en cette ville, sous la raison de MITCHEL & DABELSTEEN, pour les affaires de marchands à commission.
JOSEPH MITCHEL,
1 jan—4 O. L. DABELSTEEN

AUX HABITANS SUCRIERS.
CHAUDIÈRES A VIDE.
LE soussigné se charge de construire des chaudières à vide destinées à porter à la cuite le sirop concentré de 25 à 28 degrés par l'équipage. Elles sont établies avec le plus grand soin et sur les modèles les plus perfectionnés.
Prix avec ou sans pose des chaudières à vide, comprenant la pompe à air et pouvant porter au point de cuite les quantités de sucre suivantes:

En 24 heures	Livres à la Nlle Orléans.	Expédiée et posée sur l'habitation
6 boucauts	$1,700	$1,800
9 do	2,000	2,100
12 do	2,250	2,400
15 do	2,650	2,800
18 do	2,900	3,000
21 do	3,200	3,300
24 do	3,500	3,600
27 do	3,800	3,900
30 do	4,100	4,200

Ces chaudières à vide sont faciles à établir, et peuvent être conduites sans difficulté par les habitans de sucre ordinaires après deux jours d'expérience. Elles n'exigent dans aucun cas d'autres bouilloires que celles de la [illegible].

L'avantage qui résulte de l'emploi de chaudières à vide pour achever la cuite du sirop porté à 25 ou 28 degrés par l'équipage, est un fait constaté. Le soussigné [illegible] durant seul prouvent jusqu'à présent [illegible] par les habitans sucriers. Le soussigné appelle leur attention spéciale sur l'extrême modicité de ses prix et le parfait conditionnement de ses chaudières. Les arrangements particuliers pris avec des ateliers de construction, lui permettent de les livrer à des époques déterminées. Les habitans sucriers sont donc certains d'être prêts pour l'époque de la roulaison.

Une chaudière à vide, posée par le soussigné, fonctionne sur l'habitation de M. [illegible] Jefferson, rive droite, sur l'habitation de M. [illegible] Degruy est en pleine activité. S'adresser pour prendre des renseignemens à M. Variole, sur les lieux ou à MM. Darby et Trémoulet, négocians à la Nouvelle Orléans.

Les habitans sucriers qui sont disposés à contracter avec le soussigné, sont invités à lui faire d'un bref délai, le soussigné ne disposant à partir prochainement pour le Nord et désirant exécuter de fort bonne heure en Louisiane les ordres qu'il recevra cette année.
N. RILLIEUX,
Rue St. Pierre, au bureau de E. Barthe, avocat, entre Chartres et Royale. 23 déc—15

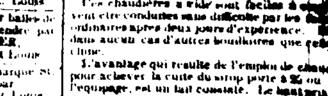

J. FAITEL
Encoignure Chartres et Conti,
A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'arriver du Nord avec un bel assortiment de Montres et Pendules qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière.
Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIES, comprenant une infinité d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'articles, convenables pour Etrennes. 19 déc—1m

CHAMPAGNE.—1000 paniers Champagne, des marques NAPOLEON, DOUBLE AIGLE et AIGLE BLANC.
Les soussignés, seuls agens en cette ville de la maison Jacquesson & Fils, Chalons sur Marne, reçoivent en ce moment, en outre de leur stock bien connu de *Medaille de Napoléon*, des vins excellens, marques de l'Aigle Double de Russie et de l'Aigle Blanc, qu'ils recommandent aux consommateurs et aux détaillants. Ils en auront constamment en vente, ainsi que d'autres bonnes marques à de très prix, provenant également de la même maison, à quelle est réputée pour ses bons vins. Les acheteurs pourront en obtenir en lots selon leur convenance.
MERLE, BEVILLE & Co.
19 déc 79, Tchoupitoulas

MONSIEUR DALBAR, Dentiste-Chirurgien, a l'honneur de prévenir le public qu'il a découvert un remède pour faire pousser les cheveux: les nombreuses expériences qu'il a déjà faites, tant pour ce procédé que pour celui des dents, lui permettent de le garantir.
Il ne demande rien jusqu'à parfaite réussite.
H. DALBAR, Dentiste-Chirurgien,
3 jan—1 an 136, Ursulines.